13 nov 2026 -21:42

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2026

Assentiment à la Convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la Convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine, faite à La Haye le 16 décembre 2025.

La Convention vise à créer une commission internationale indépendante des réclamations pour l'Ukraine dans le cadre institutionnel du Conseil de l'Europe, dans le but de mettre en place un mécanisme de droit international pour l'évaluation et le traitement des demandes d'indemnisation résultant des actes internationalement illicites commis par la Russie en Ukraine depuis le 24 février 2022.

La commission sera chargée d'examiner, d'évaluer et de statuer sur les réclamations, ainsi que de déterminer, dans chaque cas individuel, le montant de l'indemnisation due, conformément au droit international, pour les demandes introduites par des personnes physiques, des personnes morales et par l'État ukrainien.

Cette commission constitue ainsi un élément essentiel d'un mécanisme international de compensation plus large visant à contribuer au rétablissement du droit, à l'obligation de rendre des comptes et à la réparation des préjudices subis.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
https://prevot.belgium.be
info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez
Porte-parole (FR)
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
laurens.soenen@diplobel.fed.be

© 2026 - news.belgium.be